

Dossier de presse

Octobre 2007



Du Gypse au Plâtre

AU CŒUR DE LA CONSTRUCTION DURABLE





Les Industries du Plâtre

12 PROPOSITIONS MAJEURES POUR RELEVER LES DÉFIS DU FUTUR !

Face au fort développement du marché de la construction et dans le contexte du Grenelle de l'Environnement, les Industries du Plâtre ont pris la parole, le 11 septembre dernier, à travers un colloque intitulé **« du Gypse au Plâtre, au cœur de la construction durable »**.

Ce colloque, sans précédent pour la profession, a réuni plus de 180 participants (élus, parlementaires, chefs d'entreprise, administrations nationales et locales, représentants de fédérations professionnelles, bureaux d'études et maîtres d'œuvre...) à un moment où les Industries du Plâtre connaissent un fort développement. Cette croissance soutenue depuis plus de 10 ans résulte de la commercialisation de solutions innovantes et de systèmes performants. Au cœur de la construction durable, ces produits tels que la plaque de plâtre répondent parfaitement aux besoins de construction de logement en termes de qualité de vie et d'exigences environnementales.

Dans le prolongement de cette journée, les Industries du Plâtre souhaitent sensibiliser les pouvoirs publics sur les sujets qui les préoccupent au travers de **12 propositions majeures et concrètes en faveur de la construction durable orientées autour de 4 thèmes :**

> Assurer une gestion économe et maîtrisée de la ressource gypsifère :

- **Garantir l'accessibilité** aux derniers gisements de gypse (dont près de 95% des réserves sont d'ores et déjà neutralisées) par un travail avec les pouvoirs publics sur la mise en place de contrats d'usage en perspective de l'ouverture des futures exploitations. Ces contrats doivent permettre d'établir des projets d'exploitation qui garantissent l'optimisation de la ressource par l'ouverture de carrières à ciel ouvert, la préservation écologique des territoires, l'usage futur des sols et la démocratie écologique ;
- **Créer des zones de protection** des derniers gisements stratégiques de gypse, en instituant dans le code de l'Environnement une protection dénommée « Espace Minéral Sensible (EMS) » qui garantira la préservation et l'accessibilité à ces gisements.





> Améliorer les performances énergétiques du bâtiment :

- **Imposer l'utilisation de produits aux performances prouvées et certifiées**, préalablement à leur mise sur le marché, par des organismes publics ou professionnels comme le CSTB. Recommander l'utilisation de produits certifiés NF ou ACERMI. Favoriser la mise en œuvre de systèmes aux performances prouvées, testés dans les laboratoires officiels tant sur la résistance mécanique, le comportement au feu que les performances thermiques, acoustiques et sanitaires ;
- **Certifier les systèmes constructifs** afin de permettre aux différents acteurs (professionnels comme particuliers) d'identifier facilement la performance globale des ouvrages ;
- **Engager dès à présent une action volontariste** sur la rénovation des 30 millions de logements existants pour diminuer leurs consommations énergétiques afin de réduire par 4 leurs émissions de gaz à effet de serre grâce aux produits disponibles aujourd'hui sur le marché ;
- **Systématiser le contrôle obligatoire** des bâtiments neufs, lors de la conformité du permis construire, pour garantir qu'ils satisfont aux exigences de performance énergétique de la réglementation thermique en vigueur ;
- **Favoriser, par des incitations fiscales** ou des aides à l'innovation, la construction de bâtiment dont l'enveloppe et les systèmes permettront d'atteindre une consommation d'énergie inférieure à 50 kWh/m²/an.

> Déployer une politique active de recyclage des « déchets à base de plâtre » :

- **Soutenir la démarche des Industries du Plâtre** sur le recyclage des matériaux de construction et de déconstruction. A cet effet, nous publierons en 2008 une charte qui aura pour objectifs d'économiser la ressource par une utilisation optimale des matériaux mais également d'apporter des solutions concrètes aux différents acteurs tant sur les chantiers de construction que de déconstruction ;
- **Inclure dans les plans départementaux de gestion des déchets du BTP**, la création de filières de gestion et de tris des déchets à base de plâtre pour les chantiers de construction et de déconstruction ;
- **Rendre obligatoire le recyclage des déchets de construction à base de plâtre dans la cible 3** de la démarche HQE® « Chantier à faibles nuisances » pour tous les projets s'y inscrivant.

> Développer une politique de formation ambitieuse :

- **Attribuer d'importants moyens financiers et humains** relatifs à la formation des jeunes mais également des artisans du bâtiment en créant de nouveaux modèles de formation et d'insertion afin d'assurer la relève des générations et répondre aux besoins des entreprises ;
- **Créer une filière « Plaquiste et aménageur d'intérieur »** dans les lycées professionnels pour la rentrée 2008, en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale.

Jean-Marie Vaissaire, Président des Industries du Plâtre, a conclu le colloque en soulignant que *« l'industrie du plâtre, en pleine croissance, est au cœur des préoccupations du Grenelle de l'Environnement. Nous prenons donc des initiatives en ce sens et sommes prêts à travailler avec l'Etat et les pouvoirs publics pour aller encore plus loin »*.





Le Gypse

UNE EXPLOITATION DES RESSOURCES
EN ACCORD AVEC L'ENVIRONNEMENT

Matière première nécessaire à l'élaboration du plâtre, le gypse s'est formé il y a environ 40 millions d'années en dépôts de couches épaisses par l'évaporation de l'eau de mer. Recouvertes d'épaisses séries de sédiments marins, ces différentes couches de gypse ont été enterrées pour une très longue période et ainsi préservées dans la terre. Celles-ci se situant à différents niveaux, les gisements affleurant étaient exploités dès l'Antiquité. Au fil des siècles, les techniques se sont modernisées et les premières exploitations souterraines sont apparues. Aujourd'hui, une quinzaine de carrières en exploitation sont recensées en France dont 10 en région parisienne. Elles font l'objet d'une politique environnementale ambitieuse, avant, pendant et après l'exploitation de la carrière.



DÉCOUVERTE ET MISE EN EXPLOITATION D'UN GISEMENT DE GYPSE

Dès la découverte du gisement, il est primordial d'observer les règles fondamentales du respect du cadre de vie. Les industriels sont ainsi soumis, depuis 1976, à une étude d'impact sur l'environnement et doivent établir un projet de réhabilitation du site, validé par les autorités administratives, avant d'être autorisés à exploiter celui-ci. Depuis septembre 2005, les industriels ont pour obligation, en sus du réaménagement, de prendre en compte le devenir du terrain.

Le développement économique et urbain, les volontés de protection des espaces naturels existants et la proximité urbaine autour des zones gypsifères, induisent inexorablement une diminution de la ressource exploitable.



Pour maintenir l'accessibilité à cette ressource et optimiser sa récupération en accord avec l'environnement, les industriels déploient des efforts constants. Cela se traduit par une évolution des techniques d'exploitation, une intégration de la vie de la carrière et des bâtiments industriels dans le paysage ainsi qu'une remise en état et en sécurité des carrières après leur exploitation.

TECHNIQUES D'EXPLOITATION ET MAÎTRISE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Deux méthodes d'exploitation sont aujourd'hui pratiquées en fonction de la structure du gisement.

> *L'exploitation souterraine*

Cette technique est utilisée pour les gisements de gypse se situant à un niveau de profondeur trop important pour être exploités à ciel ouvert.

Elle consiste à extraire le gypse des couches inférieures au moyen d'explosifs ou d'équipements d'extraction spécifiques selon la méthode des chambres et de piliers. Les galeries sont creusées à l'aide d'explosifs placés dans des trous de mines. Ensuite, le gypse abattu est chargé sur des camions puis acheminé à l'usine. Des piliers de gypses sont préservés dans la masse afin de soutenir les galeries dont la voûte sera également consolidée afin de compléter le dispositif de sécurité. L'exploitation d'une zone terminée, les galeries sont remblayées par de la terre et des matériaux inertes compactés, renforçant ainsi les piliers de gypse et assurant la stabilité des terrains en surface. Cette méthode ne permettant pas d'exploiter les différentes couches de gypse (1/3 est exploité), la technique dite à ciel ouvert lui sera préférée lorsque le taux de recouvrement du gisement l'autorise.

> *L'exploitation à ciel ouvert*

Cette méthode permet d'extraire les différentes couches de gypse. Après avoir décapé la couche de terre superficielle et les couches de recouvrement (sables, marnes...), le gypse est extrait à l'aide d'explosifs ou de moyens mécaniques.

Le gypse est alors acheminé vers un concasseur qui le réduit en blocs. Ceux-ci sont ensuite transportés jusqu'à l'usine pour être transformés en plâtre en privilégiant un transport par convoyeur à bande.



> *Une maîtrise des impacts environnementaux à toute épreuve*

Les industriels mettent tout en œuvre afin de réduire les impacts environnementaux à chaque niveau :

- **Objectif 100% sécurité** : l'ensemble des sites en exploitation est aujourd'hui clôturé et des mesures de sécurité ont été consignées sur les exploitations afin d'éviter les accidents.
- **Limiter la poussière** : l'envol de poussières lors des opérations d'extraction et de transport des matériaux pouvant affecter les riverains, les industriels procèdent à un arrosage régulier des pistes.
- **Maîtriser le bruit** : l'utilisation d'explosif peut provoquer des vibrations pouvant être gênantes pour les riverains. Les industriels ont donc développé de nouveaux schémas de tirs et mis en place une surveillance accrue des vibrations. Enfin, les exploitants des carrières ont recours à des engins de plus en plus silencieux et des murs anti-bruit sont aménagés le long du site.



- **Protéger les ressources en eau** : des analyses régulières sont réalisées afin de vérifier la qualité des eaux de ruissellement rejetées ainsi que celle des nappes phréatiques.
- **Optimiser la concertation** : à l'initiative de l'industriel, des Commissions Locales d'Information et de Suivi (CLIS) sont créées regroupant les différents interlocuteurs concernés par l'exploitation de la carrière. Une fois par an, un bilan sur les mesures prises et à venir autour de l'exploitation de la carrière est établi et présenté aux membres de la commission. Aux vues de ce rapport et des points de vue des membres, de nouvelles dispositions peuvent être décidées ou d'autres supprimées.
- **Être en harmonie avec l'environnement** : le respect des paysages environnants doit être pris en compte dès la mise en exploitation de la carrière. Les Industriels développent ainsi des écrans végétaux en adéquation avec la végétation existante.



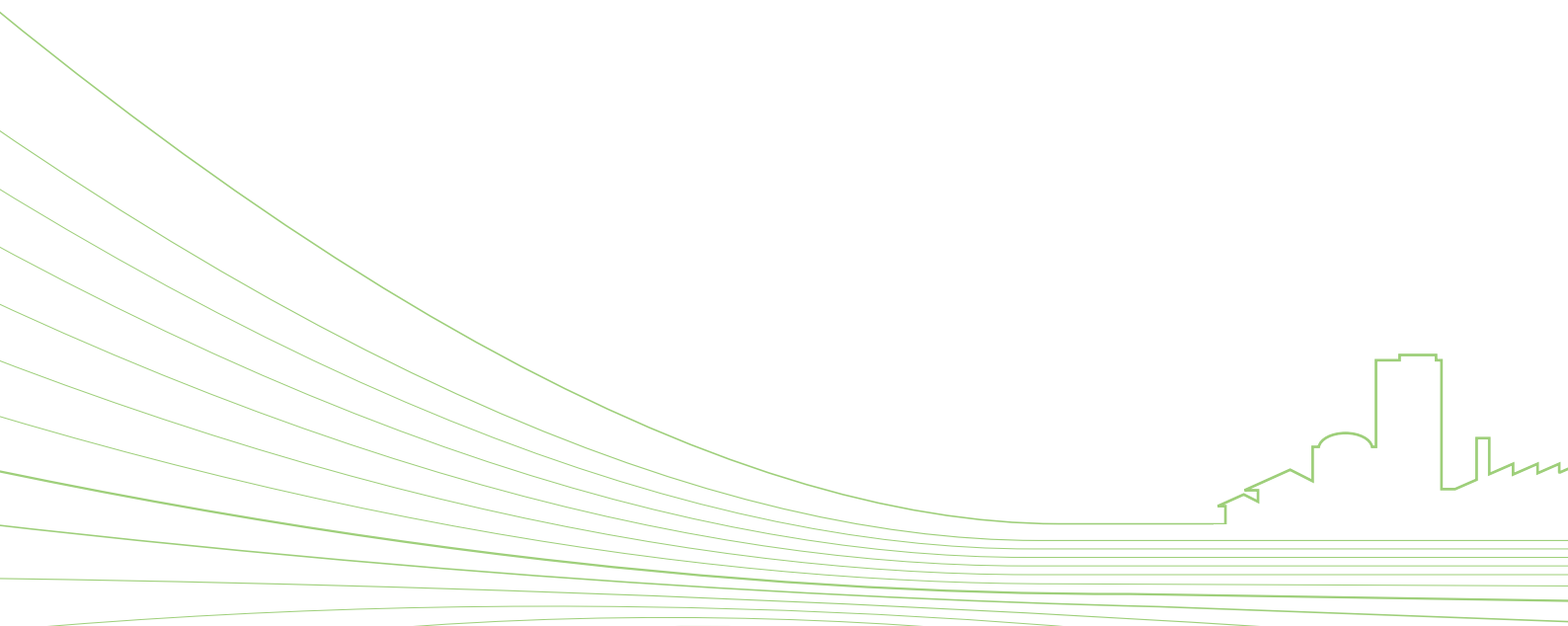
RÉAMÉNAGEMENT DES CARRIÈRES

La remise en état des carrières est généralement assurée avec l'assistance des cabinets spécialisés en ingénierie écologique. Ils ont pour objectif de recréer un ensemble le plus proche possible de l'état initial en cohérence avec les milieux naturels voisins.

La remise en état des carrières en activité se fait au fur et à mesure de l'exploitation (remblaiement des excavations, préparation des sols, revégétalisation,

plantation, création des plans d'eau...). Ainsi, sur une même carrière, dès qu'un gisement est épuisé, il est immédiatement réhabilité.

Tous les ans, plusieurs hectares sont réaménagés. Depuis 10 ans, en Ile-de-France, 114 hectares de carrières de gypse réaménagées ont été rétrocédés aux collectivités locales afin que les riverains puissent bénéficier de bois, forêts, et autres espaces naturels.





Le Plâtre

UN MATÉRIAU MILLENAIRE AU CŒUR DE L'INNOVATION

Matériau millénaire, le plâtre est devenu incontournable dans l'aménagement intérieur de l'habitat. Adaptée à l'ensemble des bâtiments (logements, équipements publics, bureaux...), en neuf comme en rénovation, la plaque de plâtre permet une grande liberté de conception et répond aux nombreuses exigences techniques (pièces humides, cloisonnements de grande hauteur, protection incendie, résistance aux chocs...). Depuis les années 70, les industriels développent de nombreux systèmes incluant des fonctions d'isolation ou encore de protection contre l'incendie afin de répondre aux réglementations les plus exigeantes.

LE PLÂTRE : SAGA D'UN MATÉRIAU INCONTOURNABLE

Parmi les matériaux de construction qui exigent une certaine transformation, le plâtre s'avère l'un des plus anciens, avec la chaux et la terre cuite ; on l'utilise depuis la plus haute antiquité dans la construction et la décoration. Issu du gypse, pierre naturelle, le plâtre bénéficie des qualités intrinsèques de cette matière première telles que la résistance au feu.

Les premières traces de son utilisation remontent à 9 000 ans avant J.-C., en Anatolie et celle-ci n'a cessé d'évoluer au fil des siècles.

A l'époque des Egyptiens, le plâtre fut largement utilisé pour assembler les pierres des édifices et pour réaliser des enduits, comme à la grande pyramide de Kheops.

A Lutèce, sur les bords de la Seine, les huttes de la tribu des Parisii font place à des édifices plus solides en plâtre. Le site est privilégié par la nature, car la colline de Montmartre regorge de gypse. Dalles, carreaux de plâtre, colonnes... plusieurs vestiges des II^{ème} et III^{ème} siècles de notre ère témoignent d'un « premier âge du plâtre » à Paris.

C'est au V^{ème} siècle qu'il apparaît en tant que matériau de construction : les murs des habitations sont enduits de plâtres et de chaux, les plafonds sont réalisés en bois et en plâtre. Par leurs conquêtes, les romains vont étendre l'utilisation de ce produit dans tout l'empire.

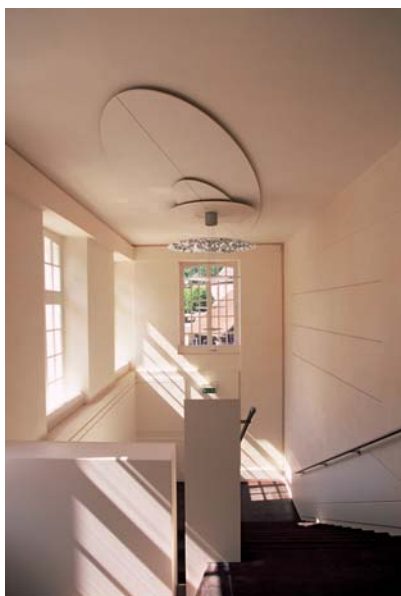


Le Moyen Âge mettra en évidence les qualités ignifuges du plâtre car les maisons réalisées avec des quantités importantes de plâtre seront plus résistantes aux nombreux incendies de l'époque. En 1667, un Edit de Louis XIV rendra le plâtre obligatoire en tant qu'enduit intérieur et extérieur afin de limiter les risques courants de propagation du feu à cette époque.

Le XVIII^{ème} siècle voit la généralisation de l'usage du plâtre dans l'habitat parisien, la quasi-totalité des maisons étant rénovées ou construites en pans de bois hourdés.

Les besoins de la capitale sont considérables et la butte Montmartre, avec ses carrières d'un gypse réputé pour ses qualités, fournit l'essentiel du plâtre nécessaire à la construction des bâtiments. Mais la fabrication reste artisanale, les fours sont rudimentaires.

Au XIX^{ème} siècle, de nouveaux fours à plâtre sont développés afin d'industrialiser la production. En 1822, Pierre-Etienne Lambert crée une carrière à Cormeille-en-Parisis. A partir de 1878, Jules-Hilaire Lambert industrialise la production. En 1894, le plasterboard, ancêtre de la plaque de plâtre, est inventé aux Etats-Unis et fera son apparition en France à la fin de la seconde guerre mondiale.



DES PRODUITS INNOVANTS SYNONYMES DE CONFORT

➤ Grâce à ses innombrables atouts, le plâtre et, plus particulièrement la plaque de plâtre est devenu un matériau incontournable dans la construction en participant au confort thermique et phonique et en jouant un rôle de régulation de l'humidité ainsi que de protection contre le feu :

- en raison de son faible coefficient de conductivité thermique, le plâtre associé à un isolant thermique contribue à l'amélioration de l'isolation thermique des parois ;
- les systèmes associant plaque de plâtre et isolant permettent d'atteindre de hauts niveaux de performances acoustiques et sont quasiment incontournables dans tous les locaux à fortes contraintes acoustiques tels que les auditoriums, les salles de spectacles... ;
- les qualités intrinsèques du plâtre permettent de réaliser des ouvrages dont les performances de réaction et de résistance au feu sont remarquables et attestées par des procès-verbaux d'essais ;
- le plâtre possède des capacités d'absorption de l'humidité qui se développent au fur à mesure de l'augmentation du taux d'humidité dans l'air. Outre l'effet de régulation hygrométrique des locaux qui en résulte, une protection naturelle est ainsi assurée contre les moisissures et autres problèmes liés à l'humidité.



Le Plâtre

UN MATÉRIAU MILLENAIRE AU CŒUR DE L'INNOVATION

➤ Depuis les années 1970, de nombreux systèmes ont fait leur apparition incluant ses fonctions d'isolation thermique, phonique, de protection contre l'incendie ou de décoration :

- les complexes de doublages associant plaques de plâtre et isolant pour le doublage thermique et thermo-acoustique des parois extérieures et intérieures,
- les systèmes de cloisons distributives ou séparatives,
- les systèmes de plafonds fixes sur ossature ou de plafonds démontables,
- les systèmes spécifiques pour la protection contre l'incendie,
- les plaques de plâtres à 4 bords amincis.



➤ Parallèlement, grâce aux programmes de R&D des différents industriels, les solutions à base de plâtre, et particulièrement à base de plaques de plâtre, sont toujours améliorées pour répondre à des besoins spécifiques :

- pièces humides : plaques, carreaux et enduits hydrofugés,
- ouvrages spéciaux : systèmes plaques pour cloisons de grande hauteur,
- résistance aux chocs : plaques et carreaux de haute dureté...
- protection incendie : plaques feu, conduits et gaines, habillages de structures,
- décoration : plaques pré-imprimées et plaques perforées,
- isolation acoustique : plaques acoustiques,
- absorption acoustique : plaques et dalles de plâtre perforées.



➤ Enfin, le plâtre s'impose pour l'aménagement et la décoration, grâce à des solutions « traditionnelles » :

- les plâtres manuels ou à projeter,
- les carreaux de plâtre pour la réalisation de cloisons,
- les nombreux accessoires de mise en œuvre,
- les plâtres pour staff destinés à la fabrication de plaques de plafonds et d'éléments de décoration,
- les produits de finition et de décoration.





Le Plâtre

UN MATÉRIAU AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le plâtre s'inscrit aujourd'hui dans une démarche de développement durable tout au long de son cycle de vie : sa transformation est réalisée dans le respect de l'environnement. Il permet la conception de produits sains et recyclables (enduits, carreaux, plaques de plâtres...). Ces derniers se caractérisent par un haut niveau de performance acoustique, thermique, mécanique et énergétique pour assurer confort de vie et économies d'énergies.

UN ENGAGEMENT FORT DES INDUSTRIELS DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Soucieuses d'apporter leur contribution au développement durable, les Industries du Plâtre ont publié, dès 1996, une Charte témoignant de l'engagement en matière de protection de l'environnement pris par ses entreprises adhérentes.

Cette démarche s'est traduite depuis près de 10 ans par des engagements forts :

- **la réduction des émissions de poussières** en dessous des normes environnementales en vigueur. Grâce à de lourds investissements, les usines les plus anciennes ont été modernisées et équipées de dispositifs de dépoussiérage conformes aux normes actuelles, c'est-à-dire des émissions de poussières inférieures à 150 mg/N.m³ de gaz. Dès 1996, la concentration de ces poussières sur les sites anciens était inférieure à 80 mg/N.m³. Quant aux installations neuves, les modernisations de process ont permis de réduire les émissions de poussières à moins de 50 mg/N.m³ de gaz ;





- **la protection des ressources naturelles** : les plaques de plâtre sont fabriquées à partir de papiers de récupération. Pour le plâtre lui-même, les industriels limitent l'exploitation du gypse naturel en recyclant dans la production 100% des déchets de fabrication ainsi que des déchets de chantier ;
- **la récupération des eaux usagées** : Les industriels du plâtre rejettent très peu d'eaux usées. Conformément à leur engagement, ils ont équipé leurs usines d'installation de récupération et utilisent l'eau recyclée pour le nettoyage de leur outil de production ;
- **la revalorisation des déchets de fabrication** : grâce à d'importants investissements, l'industrie du plâtre ne génère pas de déchets de production. Depuis 2000, la totalité des sites de production en France dispose d'un équipement de broyage et de recyclage des rebuts de production ;
- **le recyclage de déchets de chantier** : en partenariat avec le Plan Construction et Architecture, les industriels du plâtre mettent en place des expérimentations de tri et de collecte sélective sur les chantiers. Depuis plusieurs années, de nombreux « chantiers verts » ont vu le jour. Ils visent l'objectif « zéro déchet » ;
- **la réduction des gaz à effets de serre** : les industriels limitent les rejets de CO₂ dans l'atmosphère dans le cadre des accords de Kyoto en utilisant la cuisson basse température (150°C) et en récupérant les gaz chauds.

PERFORMANCE ET DÉMARCHE HQE®

Partie intégrante du bâtiment, la plaque de plâtre dispose de qualités intrinsèques indispensables à toute démarche HQE®.

Ses multiples propriétés physiques (régulation hygrométrique, protection incendie, performances acoustiques...) associées à son innocuité pour l'environnement et la santé, valorisent son choix dans tout projet constructif intégrant une démarche environnementale.

Les Industries du Plâtre ont été parmi les premières à réaliser des Fiches de Déclarations Environnementales et Sanitaires (FDE&S) pour les carreaux de plâtre de 70 mm, les plaques de plâtre, la cloison sur ossature métallique 98/48 et les complexes de doublage thermiques et thermo-acoustiques.

Réalisées par la société Ecobilan, les FDE&S regroupent l'ensemble des résultats de l'analyse de cycle de vie et précisent les impacts environnementaux et sanitaires des produits. Elles permettent ainsi de fournir aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, bureaux d'études ainsi qu'aux architectes, des données précises, fiables et objectives sur les produits. Elles sont nécessaires dans la conception de tout projet de construction inscrit dans la démarche HQE®.





Le Plâtre

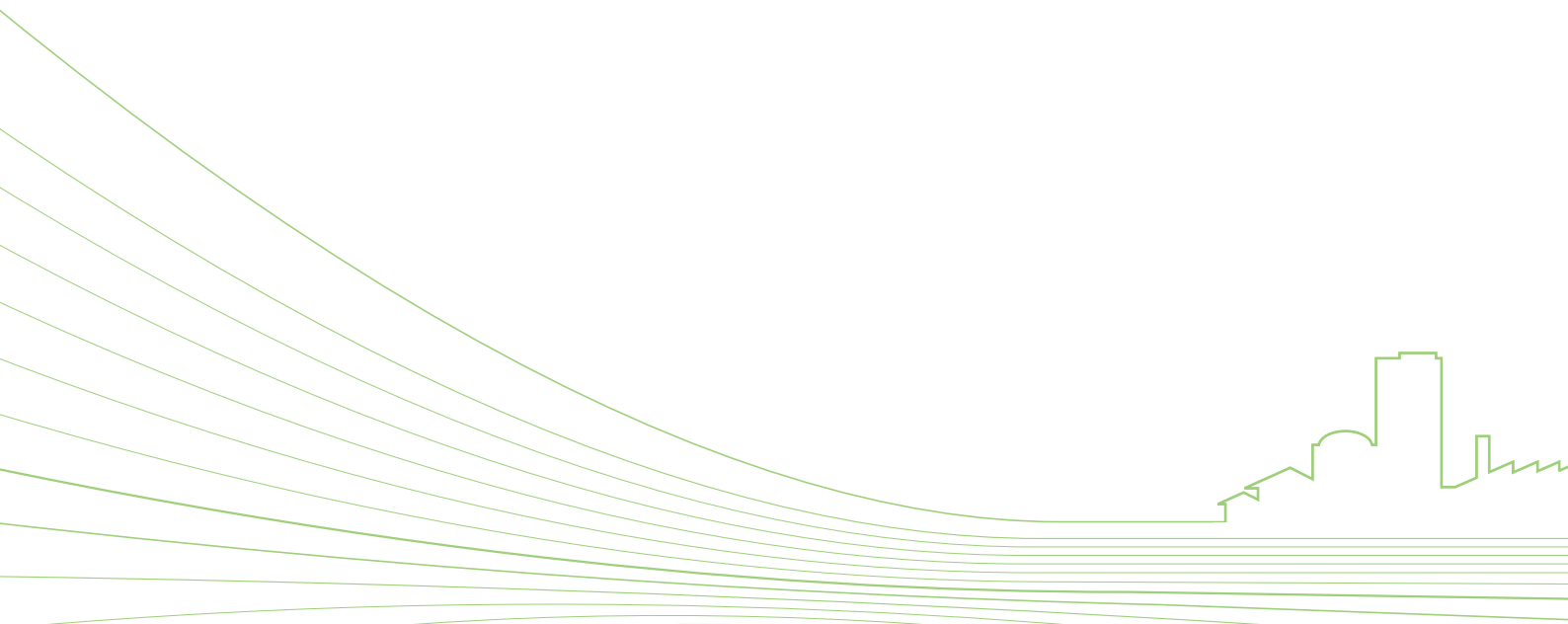
UN MATÉRIAU AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

UNE INDUSTRIE INSCRITE DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Les industriels participent activement au développement économique et social. Leurs engagements se traduisent par la mise en place de formations, la création d'emplois qualifiés et pérennes, la création de valeurs économiques.

Pour répondre aux besoins permanents de formation des différents acteurs (étudiants, artisans, entrepreneurs, négociants, architectes, BET...), les industriels ont créé 10 centres de formation qui accueillent chaque année près de 5 000 stagiaires. Ces stages leur permettent d'appréhender les nouvelles techniques de pose et de se former aux nouveaux produits. Par ailleurs, les Industries du Plâtre contribuent à la formation professionnelle de l'Education Nationale sous forme de subventions, d'aides directes et du versement de la taxe d'apprentissage.

Le secteur de la construction étant en progression constante, les offres d'emplois liées au plâtre sont également en augmentation. Aujourd'hui, l'industrie du plâtre représente plus de 5 000 emplois directs. Elle contribue ainsi activement à l'activité économique avec environ 100 000 français vivant du travail des produits issus du plâtre, de l'extraction du gypse jusqu'à sa pose finale.





Du Gypse au Plâtre AU CŒUR DE LA CONSTRUCTION DURABLE



CLC COMMUNICATIONS

6, rue de Rome 75008 Paris

Tél. : 01 42 93 04 04 - Fax : 01 42 93 04 03

Gilles Senneville (g.senneville@clccom.com) ou

Christelle Maupetit (c.maupetit@clccom.com)

Octobre 2007



3, rue Alfred Roll - 75017 Paris

Créées en 1966, les Industries du Plâtre réunissent des industriels commercialisant en France du plâtre et des produits à base de plâtre : Ateliers Sedap, Céramique et Mécanique, Déco Système, Établissements Semin, Extha, Isolava, Knauf, Lafarge Plâtres, Placo®. Les Industries du Plâtre représentent 95% de la production nationale (gypse, plâtre en poudre et plaque de plâtre) et du chiffre d'affaires du marché français.

www.lesindustriesduplatre.org

SERVICE DE PRESSE - CLC COMMUNICATIONS -

6, rue de Rome 75008 Paris - Tél. : 01 42 93 04 04 - Fax : 01 42 93 04 03

Gilles Senneville (g.senneville@clccom.com) ou Christelle Maupetit (c.maupetit@clccom.com)